



## À CONSERVER

### CALENDRIER DES ACTIVITÉS HIVER-PRINTEMPS 2011

C'est chose faite! Inséré dans le présent numéro de *La ChADPresse*, le calendrier hiver-printemps 2011 comprend neuf formations donnant lieu à 36 activités en séance publique présentées dans 13 villes.

#### Consultez le calendrier et inscrivez-vous maintenant!

Pour vous inscrire aux activités de formation, rendez-vous sur le site Internet [chad.ca](http://chad.ca). Dans la section « **Ma formation continue** », cliquez sur l'onglet « **Formations offertes par la ChAD** ». Notez que les inscriptions aux formations en séance publique se font en ligne sur [chad.ca](http://chad.ca), au moyen d'un formulaire électronique.

#### Sur demande

Les formations sont également proposées en entreprise (séance privée). Un minimum de 12 participants est requis. Pour tout complément d'information ou pour connaître les disponibilités, communiquez avec l'équipe du Service du développement professionnel :

Téléphone : 514 842-2591  
ou 1 800 361-7288  
Courriel : [sdp@chad.qc.ca](mailto:sdp@chad.qc.ca)

## CONNAISSEZ-VOUS LA PLUS CÉLÈBRE HISTOIRE DE CONFIRMATION PROVISOIRE ?

**Si** vous avez pensé aux tours du World Trade Center (WTC), à New York, détruites lors des attentats du 11 septembre 2001, vous avez vu juste!

En bref et sans entrer dans les détails, un riche promoteur immobilier du nom de Larry Silverstein venait d'acquiescer en juillet 2001 les droits de location des tours pour 99 ans, pour un montant de plus de trois milliards de dollars. Il avait donc assuré les deux édifices auprès de 22 compagnies d'assurance, au moyen de deux confirmations provisoires, le temps de négocier les couvertures exactes. Les confirmations stipulaient une limite des coûts de reconstruction d'une tour applicable à l'une ou l'autre en cas de sinistre.

À la suite des attentats du 11 septembre, Larry Silverstein s'est trouvé mêlé pendant six ans à un contentieux l'opposant à différentes compagnies d'assurance.

En effet, les confirmations ont provoqué une mésentente d'envergure : le fait que chacune des tours a été percutée par un avion constituait-il un seul événement, ou deux? En fait, l'une des confirmations provisoires (*insurance binder* ou note de couverture) laissait entendre qu'un événement « similaire » devrait être interprété comme étant un seul événement. L'autre confirmation donnait lieu à interprétation.

Le détenteur du bail du WTC estimait que la justice américaine devait reconnaître l'existence de deux dommages distincts. Le fait que deux avions aient percuté les tours du WTC représentait à ses yeux deux événements séparés, pour lesquels il réclamait sept milliards de dollars au total.

La justice n'a pas tranché en faveur du détenteur du bail, mais a déterminé que celui-ci pouvait espérer jusqu'à 4,68 milliards de dollars. La moitié de cette somme fut alors versée, le reste continuant de faire l'objet de litiges.

Puis, en mai 2007, le gouverneur de l'État de New York informe par communiqué qu'un accord avait été conclu entre les différentes compagnies d'assurance et Silverstein Properties, mettant fin à une longue saga judiciaire. Les sept assureurs concernés ont accepté de payer un total de deux milliards de dollars en plus des sommes déjà versées. ■

Le fait que deux avions aient percuté les tours du World Trade Center représentait [pour le détenteur du bail du WTC] deux événements séparés, pour lesquels il réclamait sept milliards de dollars au total.